

INDEX

	Page
DÉFINITIONS	2
CHAPITRE I - Inscription et admission des participants	
Droits d'inscription	3
Inscription et admission des participants	3
Conditions d'admission des participants	4
Dossier de presse	4
CHAPITRE II - Règlement traîneaux	
Conditions d'admission des chiens	4
Contrôles vétérinaires	5
Composition des attelages	5
Les traîneaux	5
Équipement obligatoire du traîneau	6
Équipements défendus	6
CHAPITRE III - Règlement Skijöring	
Catégories et équipement	6
Règlement de piste et de départ	6
Règles spéciales de Pirena	7
CHAPITRE IV - Contrôle dopage	
Médicaments défendus pour les chiens	7
CHAPITRE V - Déroulement de l'épreuve	
Règlement de piste	8
Règle internationale de camaraderie	9
Dépassement	9
Règle internationale de progression de la course	9
Signalisation de piste	10
Le départ	10
L'arrivée	11
Le musher - meeting	11
Le nettoyage et l'environnement	11
Réclamations	11
Pénalisations	11
Appel	12
Prix	12
RÈGLES SPÉCIALES DE PIRENA	13
LA PUBLICITÉ À PIRENA	14
ANNEXE 1 Résumé de Pénalisations	15
PROGRAMME	18

PIRENA 2010

GRAND PRIX *Affinity* ADVANCE

RÈGLEMENT

1 DÉFINITION ET ORGANISATION

- 1.1 PIRENA est une course-traversée en traîneaux à chiens qui a lieu dans les Pyrénées du 23 janvier au 6 février 2010 et organisée par AFFINITY PETCARE, S.A.
- 1.2 COMITÉE ORGANISATEUR: Le Comité Organisateur de PIRENA est composée par :
- Président : Pep Parés
 - Membres : Josep M Canudas
 - Anna Codina

Pour toute question concernant la course, vous pouvez vous adresser à :

PIRENA
Fontanills, 83
08320 - EL MASNOU
BARCELONE - ESPAGNE
Téléphone: 34-935403956 Fax: 34-935403951 E-mail: pirena@pirena.com
Web: www.pirena.com

1.2 C.C.P. Il s'agit du Comité de Course de PIRENA, composé du Race Marshal, les Juges de Course, un membre de l'Équipe Vétérinaire et le Chef de Contrôles.

Race Marshal – Ramon Rojas
Juge de Course – Lleó Vázquez
Juge de Course – Jan'T Hart
Équipe Vétérinaire – Jaume Martínez
Chef de Contrôles – Jacint Morist

L'objectif de ce règlement est celui d'assurer une compétition juste et sportive. Le Comité de Course de Pirena est responsable de l'interprétation et du respect de ces règles.

1.3 Le CCP (Comité de Course de PIRENA) est la plus haute autorité pour faire appliquer ce règlement.

1.4 Le CCP a le droit de suspendre, de retarder ou de varier certaines étapes si l'état de la neige ou le mauvais temps l'exigent.

1.5 La course se guidera par ce règlement particulier. Pour tout ce qui n'y est pas exprimé on appliquera les règles du règlement ESDRA et IFSS. En cas de doutes, la version espagnole de ce règlement sera la valable.

PIRENA 2009 sera composée de deux compétitions absolument indépendantes comme s'il s'agissait de deux courses différentes bien qu'elles aient lieu sur le même parcours.

A. - CATÉGORIE TRAÎNEAUX (ouverte à tous les chiens)

B. - CATÉGORIE SKIJÖRING (ouverte à tous les chiens)

Avant la première étape les mushers vont nommer un représentant qui sera le porte-parole devant le Comité organisateur et le CCP.

Les Skijörers vont nommer aussi leur représentant.

Tableau: toutes les informations, changements, listes de sorties, classements, décisions ou accords du CCP vont se publier ici.

Le tableau se trouvera au bureau de course dans le parking de 8.00 heures jusqu'à une heure après la Remise de Prix. Dans le bureau de course on trouvera toujours de copies des horaires de sortie et des résultats.

CHAPITRE I. INSCRIPTION ET ADMISSION DES PARTICIPANTS

2 DROITS D'INSCRIPTION

TRAÎNEAUX

2.1 Le prix d'inscription est 600 €. L'inscription inclut: les droits d'inscription et d'admission du musher et tous les repas et le logement pour le musher et son handler depuis le dîner du 23.01.2010 jusqu'au déjeuner du 06.02.2010. Le déjeuner du 31 janvier, le dîner du 4 février ni le déjeuner du 5 février n'y sont pas compris

2.2 Deux handlers par attelage (maximum) peuvent participer à chaque course. Le deuxième handler devra payer 760 € pour les dépenses des logements et les repas.

2.3 Avant de faire l'inscription du deuxième handler l'équipe doit consulter le CCP (Comité de Course de PIRENA) pour que celui-ci détermine si cela est réellement nécessaire.

SKIJÖRING

2.5 Le prix d'inscription du skijörer est 360 €. L'inscription inclut les droits d'admission et d'inscription et tous les repas et le logement depuis le dîner du 23.01.2010 jusqu'au déjeuner du 23.02.2010. Le déjeuner du 31 janvier, le dîner du 4 février et le déjeuner du 5 février n'y sont pas compris.

2.6 Avant d'inscrire un handler, le skijörer doit consulter le CCP. Le handler du skijörer doit payer 760 €. Dans ce prix sont inclus les dépenses des repas et logements.

2.7 Si une équipe désire des logements différents des réservés, l'organisation s'occupera de faire les réserves correspondantes, mais les coûts seront à la charge de chaque musher.

2.8 En ce qui concerne la nourriture des chiens, AFFINITY PETCARE, S.A. offre gratuitement son produit vedette ADVANCE PERFORMANCE pour des chiens athlètes à tous les mushers et aux skijörers pendant les deux semaines de PIRENA. L'Organisation déterminera les jours à retirer l'aliment et la quantité. Il est obligatoire de le prendre dans les délais établis, après on ne pourra pas réclamer.

2.9 Les droits d'inscription seront remboursés dans le cas qu'un concurrent ne puisse pas participé de la manière suivante :

2.9.1 Si on fait la notification avant 90 jours du début de la course, la totalité de l'inscription moins 150 € seront remboursés en tant que dépenses administratives.

2.9.2 Si on fait la notification avant 45 jours avant du début de la course, le 50% de l'inscription sera remboursé.

2.9.3 Si on fait la notification dans les 45 jours avant du début de la course il n'y aura pas de remboursement.

2.9.4 Dans le cas d'annulation totale de l'épreuve par force majeure (spécialement pour des raisons météorologiques) les droits d'inscription seront remboursés totalement. Cependant, les concurrents n'auront pas le droit à une indemnisation.

2.9.5 Dans les cas que la totalité des étapes prévues ne puisse pas se dérouler, les droits d'inscription ne seront pas remboursés et les concurrents n'auront pas le droit à une indemnisation.

2.9.6 S'il y a des places libres, l'organisation contactera les mushers sur une liste d'attente. Si on accepte participer, on devra confirmer son inscription avec le paiement des droits d'inscription comme spécifié sur l'article 3.6.

3 INSCRIPTION ET ADMISSION DES TRAÎNEAUX ET SKIJÖRERS

3.1 Les mushers participants doivent être âgés de 18 ans le premier jour de course, néanmoins le CCP peut faire quelque exception extraordinaire.

3.2 Chaque équipe aura un seul et même musher du début jusqu'à la fin de la course

3.3 Substitution: Un attelage peut changer le musher qui s'est inscrit, si le nom du substitut est notifié par écrit au Comité de Course de PIRENA une heure avant le début de la première étape.

3.4 Pour des raisons de sécurité et d'organisation, PIRENA a décidé de limiter le nombre d'inscriptions à 40 traîneaux et à 15 skijörers.

3.5 L'ordre d'inscription sera déterminant. Toutefois, PIRENA se réserve le droit d'admission des participants.

3.6 Chaque participant recevra la confirmation de son inscription après avoir envoyé à PIRENA par courrier recommandé avec accusé de réception la fiche d'inscription remplie et un chèque avec le montant correspondant à l'ordre au nom d'AFFINITY PETCARE, S.A. du montant correspondant à l'adresse suivante:

PIRENA
Fontanills, 83
08320 El Masnou (Barcelona) Espagne

Ou bien par virement bancaire sur le compte IBAN ES92 0030 2438 3800 00903271 / SWIFT ESPCESMM.

3.7 La date limite d'inscription est le 23 novembre 2009.

3.8 Ne seront pas admises les demandes d'inscription qui:

3.8.1 Ne contiennent pas la signature du musher.

3.8.2 Contiennent des omissions ou de fausses déclarations.

3.9 En signant la fiche d'inscription de PIRENA les participants se soumettent aux normes qui sont spécifiées dans ce règlement.

3.10 PIRENA se réserve le droit d'admission.

4 CONDITIONS D'ADMISSION DES PARTICIPANTS

4.1 Le jour précédant le début de la course les participants doivent avoir prêts avec eux les documents suivants :

- **Carte Nationale d'identité**
- **les mushers qui viennent d'hors de l'Espagne doivent avoir contrat d'assurance de responsabilité civile des chiens.**
- **Contrat d'assurance personnelle sportive pour couvrir n'importe quel genre d'accident pendant les 15 jours de PIRENA ou carte de la Fédération Sportive du pays d'origine de mushers couvrant le même risque.**
- **Photo du musher**
- **Certificat de Vaccination contre la rage, la maladie de Carré, la parvovirose, la leptospirose, l'hépatite et la toux de chenil des chiens en cours de validité pendant les jours de course.**
- **Certificat officiel vétérinaire (individuel ou collectif avec les chiens dûment identifiés) de bonne santé et d'état physique pour affronter la course expédié durant les 30 jours avant le début de la course.**
- **IMPORTANT : il est obligatoire de présenter un CERTIFICAT DE RÉSIDENCE FISCALE expédié par le Ministère de Finances. Selon le Traité de Double imposition entre l'État Espagnol et d'autres pays avec ce Certificat il ne faudra pas retenir des impôts sur le montant de prix obtenus par les concurrents.**

4.2 Il est obligatoire d'envoyer avec la fiche d'inscription des photocopies des documents suivants (23.11.2009):

- **Contrat d'assurance de responsabilité civile des chiens et Contrat d'assurance sportive personnelle**

4.3 Ces photocopies vous seront rendues, si vous les demandez, à la fin de la course.

4.4 Chaque participant sera responsable civile et sportivement des dommages qui peuvent occasionner lui même, ses chiens ou son handler.

4.5 Les handlers seront obligés d'avoir une assurance personnelle d'accidents.

5 DOSSIER DE PRESSE

5.1 Ce dossier coûte 125 €.

5.2 Après la course, les mushers inscrits recevront:

- Les articles de presse écrite qui ont été publiés avant, pendant et après la course en Espagne.
- Un dossier informatif de PIRENA 20010
- Une liste des apparitions à la télévision faite par une entreprise spécialisée.
- Une vidéocassette - documentaire de PIRENA
- Les vidéocassettes - résumé des apparitions à la télévision.

CHAPITRE II. RÈGLEMENT CONCERNANT LES TRAÎNEAUX

6 CONDITIONS D'ADMISSION DES CHIENS

6.1 Pendant toute la traversée PIRENA l'organisation peut exiger des participants que leurs attelages respectent scrupuleusement ce que le règlement dicte.

6.2 Tout ce qui n'est pas spécifiquement autorisé devra obtenir l'approbation du service vétérinaire et du Comité de Course de PIRENA.

6.3 L'organisation de la course se réserve le droit d'interdire l'inscription de n'importe quel chien ou attelage pour les raisons qu'elle croit suffisantes et en particulier pour non respect de ce règlement-ci.

6.4 Les chiens participants à PIRENA devront être âgés de 12 mois minimum le premier jour de la course. Si un chien est très proche à avoir un an, on devra consulter le CCP à ce sujet.

6.5 Tous les chiens inscrits à la course devront pouvoir être identifiés par microchips selon la norme internationale ISO 11785. Chaque musher devra envoyer la liste de chiens certifiée avec les numéros d'identification correspondants.

6.6 MALADIES:

6.6.1 On ne pourra inscrire aucun chien qui vienne d'un éleveur où il y ait quelque maladie contagieuse comme la rage, le rhume, l'hépatite, la leptospirose, etc.

6.6.2 Si l'équipe vétérinaire diagnostique que un chien qui est dans la zone de course a une maladie contagieuse, son attelage sera disqualifié et il devra abandonner immédiatement la zone de course.

6.6.3 Tous les chiens devront être vaccinés selon les lois en vigueur concernant la rage.

6.6.4 Tous les chiens devront être vaccinés dans les derniers 12 mois contre les maladies suivantes:

- Rhume canin
- Parvovirose
- Hépatite
- Toux de chenil (Bordetella Bronchiseptica).

7 CONTRÔLES VÉTÉRINAIRES

7.1 L'équipe vétérinaire est la plus haute autorité qui décide la participation ou la disqualification d'un chien, sa décision accompagnée de l'avis favorable du Comité de Course, ne peut pas être sujet d'appellation.

7.2 Des contrôles antidopage seront effectués, ayant comme référence une liste de substances défendues.

7.3 Lorsque un chien est sollicité pour son examen, si son propriétaire ou musher refuse que son chien soit contrôlé par l'équipe vétérinaire, son attelage sera disqualifié.

7.4 Lorsque le test antidopage de n'importe quel médicament défendu est positif, l'attelage auquel le chien appartient pourra être disqualifié d'après l'avis du CCP.

7.5 Aucun nouveau chien ne pourra être ajouté à l'attelage, à part des inscrits officiellement, après le départ de la première étape.

7.6 Le 19 Janvier un premier contrôle vétérinaire exhaustif des chiens sera réalisé.

Le manque de quelque document peut empêcher la participation à la course.

8 COMPOSITION DES ATTELAGES

8.1 On pourra inscrire un maximum de 14 chiens et un minimum de 8 chiens. Il sera impossible de poursuivre la traversée avec moins de 6 chiens.

8.2 Chaque musher sera libre de courir chacune des étapes avec un nombre de chiens au plus égal à 12, et au moins égal à 6; sa décision sera guidée par les caractéristiques du circuit

(distance, dénivelée, enneigement...) et la météorologie (température, vent, précipitations, visibilité...). L'organisation donnera aux concurrents toute l'information dont elle dispose pour les éclairer dans leur décision.

8.3 Dans des cas très exceptionnels, le C.C.P. pourra limiter le nombre maximum de chiens. Si on ne dit pas le contraire, la règle précédente est toujours valable.

8.4 Un musher, équipe ou chien qui soit à la ligne de départ et, selon l'avis du race marshal ou du chef vétérinaire, ne soit capable de compléter le parcours avec sécurité, ne pourra pas prendre le départ. Si un chien est retiré de l'équipe pour de raisons de santé, il ne pourra pas suivre dans la compétition, jusque le chef vétérinaire lui donne son autorisation.

8.5 Dans un soucis de sécurité, le CCP peut imposer à un musher de réduire la taille de son attelage, s'il le considère excessivement grand compte tenu de l'expérience de ce musher.

8.6 Un chien blessé ou malade pourra être laissé en cours d'étape à un contrôle, et à partir de ce moment ce chien sera automatiquement hors course pour le reste de la compétition. Il fera l'objet d'un examen vétérinaire dès son rapatriement vers le stake out.

8.7 Un chien blessé ou malade qui a commencé l'étape, pourra finir l'étape dans le pack sac, et dans ces conditions pourra éventuellement prendre le départ des étapes suivantes avec l'autorisation de l'équipe vétérinaire. Il fera objet d'un examen vétérinaire dès son arrivée au stake out. Le contrôle d'un chien qui aura fini l'étape dans le sac du traîneau doit se faire avant d'une heure à partir de l'arrivée des que l'équipe sera arrivé. Le musher est le responsable d'emmener le chien à l'équipe vétérinaire.

9 LES TRAÎNEAUX

9.1 Les traîneaux peuvent être en bois, aluminium ou autres fibres synthétiques. Ils doivent être équipés d'un tapis de freinage suffisamment large pour les deux pieds, d'un arc et d'une ancre. Ils doivent être du genre randonnée ou course. Ils doivent avoir obligatoirement un sac de 600 cm 2 d'ouverture minimum pour le matériel qui est exigé par le règlement et d'un espace capable de retenir avec sécurité un chien en train de se débattre.

9.2 Tous les traîneaux doivent avoir l'arceau de sécurité à l'avant. Au cas ou le traîneau serait brisé pendant la course, on pourra le changer, mais le temps suivra. Pour faire le changement on pourra avoir l'aide du handler.

9.3 Le CCP se réserve le droit d'admission des traîneaux, en bois ou métalliques, qu'il considère peu solides ou dangereux pour le musher ou pour les chiens.

9.3.1 C'est obligatoire de porter un casque pendant l'étape. L'organisateur proportionnera deux autocollants avec le numéro de dossard qui devront être collés un à chaque côté du casque.

9.3.2 L'organisation conseille d'emmener un appareil ARVA (émetteur-récepteur pour localiser des avalanches).

9.4 ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE SUR LE TRAÎNEAU

9.4.1 Les traîneaux doivent être équipés d'un sac imperméable suffisamment large pour contenir le matériel minimum obligatoire dans chaque étape de PIRENA.

- Harnais et colliers pour deux chiens.
- 4 Bottines pou chaque chien les chiens à l'attelage.
- Deux cordes d'un métro et demie avec de mousquetons pour attacher quelque chien si nécessaire.
- Une paire de gants de rechange.
- Un couteau à main pour couper les cordes de l'attelage en cas de nécessité. Beaucoup mieux s'il a le manche rigide. Dans les traîneaux à câble on exigera un coupe câbles à main.
- 15 mètres de corde avec deux mousquetons à chaque extrémité capable de supporter la force des chiens.
- De la place pour transporter un chien avec sécurité

9.4.2 Si on constate qu'il manque un ou plusieurs de ces éléments dans le traîneau le musher sera pénalisé d'un à cinq minutes additionnelles à son chrono selon les éléments manquant. Si cela se passe pour la deuxième fois au même musher, il sera pénalisé automatiquement avec dix minutes.

10 ÉQUIPEMENTS DÉFENDUS.

10.1 Les traîneaux équipés de n'importe quel genre de fouet, muselière ou collier étrangleur seront disqualifiés.

CHAPITRE III. RÈGLEMENT SPÉCIAL POUR LE SKIJÖRING

11.1 En ce qui concerne les attentions aux chiens, contrôles vétérinaires, contrôles aux mushers et à la bonne conduite des personnes le même règlement est valable pour tous, traîneaux et skijörers.

11.2 CATÉGORIE :

11.2.1 Catégorie limitée seulement par le nombre de chiens d'un à deux chiens. On pourra inscrire 3 chiens au maximum.

11.3 ÉQUIPEMENT:

11.3.1 Chaque concurrent sera responsable de s'assurer que le matériel soit en accord avec les exigences de ce règlement.

11.3.2 Les chiens doivent être attachés en file simple ou double.

11.3.3 Les skis des participants en skijöring ne pourront pas être dangereux pour les chiens. Par exemple, les skis qui finissent en pointe affilée ne seront pas permis.

11.3.4 Le chien doit être attaché au skijörer par une corde avec un amortisseur de coups.

11.4 MATÉRIEL OBLIGATOIRE

11.4.1 Le skijörer devra emmener le matériel suivant:

11.4.1.1 Quatre bottines

11.4.1.2 Une corde de 3 m. avec deux mousquetons, un à chaque extrémité.

11.4.1.3 Il est conseillable de porter un casque pendant l'étape.

11.5 RÈGLEMENT DE PISTE ET DE DÉPART

11.5.1 Le conducteur de la skijöring doit suivre son attelage en skiant et dans des zones techniquement problématiques il peut s'enlever les skis.

11.5.2 Si le chien d'un équipe d'un seul chien se sent incapable de continuer, le skijörer ne pourra pas finir l'étape. Dans ce cas on lui appliquera le temps du dernier classé dans l'étape plus 30'. Il devra informer de cela au point de contrôle le plus proche et attendre de l'aide. Si le skijörer participe avec des plusieurs chiens il pourra laisser le chien incapacité dans un contrôle et ce chien sera disqualifié.

11.5.3 Le conducteur n'est pas autorisé à courir devant ses chiens.

11.5.4 L'équipe complète devra se mettre en position pour sortir à la ligne de départ jusqu'on donne le signal de départ.

11.6 RÈGLES SPÉCIALES DE PIRENA

11.6.1 À cause des caractéristiques de cette compétition, on a élaboré des règles spéciales pour mieux adapter la skijöring à PIRENA.

11.6.1.1 Dans le cas des étapes présentent pas de dénivelées et si l'aire de départ est suffisamment large, les skijörers pourront prendre le départ tous en même temps ou en groupe.

11.6.1.2 Aux étapes de PIRENA avec une grande dénivelée on décrètera jour de repos.

11.6.1.3 En cas de problème au niveau d'une intersection, on peut rectifier la trajectoire en tenant les chiens.

11.6.1.4 Le skijörer pourra choisir de sortir avec 1 ou 2 chiens selon ce qu'il croit plus convenable.

11.6.1.5 Aux étapes avec des tranfers l'organisation de PIRENA sera responsable du transport du véhicule des skijörers qui n'auront pas de handler.

CHAPITRE IV. CONTROL DE DOPAGE

12.1 Définition générale.

12.1.1 On considère dopage la pratique par laquelle on fournit à un participant ou à un chien certaines substances qui peuvent avoir l'effet d'améliorer artificiellement leurs conditions physiques ou mentales et ainsi améliorer aussi leur actuation athlétique.

12.1.2 Le dopage est strictement interdit. L'infraction des règles du dopage aura le traitement que les Stipulations Pénales de la IFSS et de l'ESDRA indiquent.

12.2 Dopage des personnes.

12.2.1 Les substances de dopage sont celles qui sont citées sur la liste de dopage du Comité International Olympique et les composants qui y sont reliés chimiquement ou pharmacologiquement.

12.3 Dopage des chiens.

12.3.1 Les substances de dopage sont celles qui sont citées sur la liste de dopage de la IFSS et de l'ESDRA ou de n'importe quelle autre association internationale qui aie son approbation et les composants qui y sont reliés chimiquement ou pharmacologiquement.

12.4 Dopage dans le sang.

La pratique du « dopage dans le sang » aux chiens ou aux personnes est considérée comme l'utilisation d'une substance de dopage.

12.5 D'autres substances.

12.5.1 D'autres substances et méthodes sont considérés dopage, si leur administration aux chiens ou aux personnes peut avoir l'effet cité à 12.1.

12.6 Contrôle du dopage.

12.6.1 À fin de faire le contrôle de dopage de la Pirena, le responsable vétérinaire pourra extraire du sang du chien ou ramasser son urine une heure avant ou après de finir l'étape. La notification du contrôle sera faite par écrit avec accusé de réception.

12.7 Si un musher refuse à passer un contrôle antidopage, il sera disqualifié.

13.- LISTE DES MÉDICAMENTS DÉFENDUS POUR LES CHIENS

13.1 On ne pourra pas utiliser aucune drogue ou méthode injectable, oral ou topique, utile à cacher une maladie ou lésion du chien, ainsi que aucune autre drogue ou moyen artificiel qui altèrent la capacité physique normale du chien.

13.2 La liste de médicaments défendus est la suivante :

13.2.1 Analgésiques (avec ou sans prescription)

13.2.2 Anti-inflammatoires, inclus :

13.2.2.1 Stéroïdes

13.2.2.2 Anti prostaglandines

13.2.2.3 Salicylates

13.2.2.4 non-stéroïdes

13.2.3 Stimulants du système nerveux central

13.2.4 Antitussifs

13.2.5 Sédatives / anesthésiques

13.2.6 Diurétiques

13.2.7 Anabolisants

13.2.8 Relaxants musculaires

13.2.9 Injectables anti-colénergiques

13.2.10 Antistaminiques.

L'usage externe de certains corticostéroïdes est limité à l'extérieur en façon de pommade ou onguent.

13.3 Les vétérinaires de la Pirena pourront fournir les substances et méthodes défendus à un chien qui aura été retiré de la course.

13.4 Les prescriptions ne pourront pas être utilisés, si n'ont pas l'approbation d'un vétérinaire de la Pirena.

CHAPITRE V. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

14 RÈGLEMENT DE PISTE

14.1 Un attelage et son conducteur devront compléter le parcours de toutes les étapes de la course établi par l'organisation de la course.

14.2 Si une équipe abandonne la piste, le musher devra le faire retourner au point où ils l'ont laissée.

14.3 Si un attelage parcourait une étape partiellement, il sera, après avoir été entendu par les juges, pénalisé ou même disqualifié mais il faudra passer par l'arrivée ou il y a l'équipe de chrono. La pénalisation ajoutée à son temps sera calculée de la façon suivante:

Le temps qu'il aurait employé à faire la distance non parcourue x 3. Pour calculer le temps on prendra en considération la Vitesse moyenne dans l'étape de l'attelage qui serait sorti immédiatement avant.

14.4 Si un musher accepte monter sur un traîneau qui n'est pas le sien, il sera disqualifié, sauf dans le cas où il aie perdu son attelage ou un chien ou pour une raison que le Race Marshal croit justifiée.

14.5 Un musher ne pourra pas déranger les autres équipes qui soient en train de compéter.

14.6 Il sera défendu de transporter un passager pendant la course sauf:

14.6.1 à cause des exigences des conditions de la course

14.6.2 pour aider un musher dans une situation d'urgence.

14.7 Les mushers participant dans une même étape pourront s'aider

14.8 L'aide du personnel de l'organisation ou d'un spectateur sera limitée à retenir le traîneau, sauf dans le cas où un attelage aie échappé ou un attelage qu'on puisse pas contrôler et puisse être un danger pour lui même, pour d'autres attelages ou personnes.

14.8.1 Les Handlers ne peuvent aider qu'à la sortie et l'arrivée. Quelque autre aide extra doit être autorisé par le Race Marshal et si les caractéristiques de l'étape l'exigent.

Dans des certaines étapes avec difficulté, le Race Marshal pourra autoriser des aides additionnelles.

14.9 Attelages et chiens échappés

14.9.1 Tous les mushers devront accepter qu'un attelage ou un chien échappés représentent un danger.

14.9.2 Un attelage ou un chien échappés ne pourront pas retarder ou déranger une autre équipe.

14.9.3 Le conducteur d'un attelage échappé devra le récupérer au plus tôt possible pour préserver la sécurité de cet attelage.

14.9.3.1 Dans le cas où un musher ne puisse pas récupérer rapidement son attelage, il devra accepter de l'aide, même monter sur un autre traîneau pour récupérer le sien. S'il n'accepte pas de l'aide, il pourra être disqualifié. Le race marshal décidera.

14.9.3.2 N'importe qui peut retenir un attelage échappé.

14.9.4 Un attelage ou un chien échappé pourra continuer sans pénalisation, s'il a fini le parcours complet et le musher a reçu une aide extérieure qui est limitée à arrêter et tenir l'attelage ou un chien échappé.

14.9.4.1 Un chien échappé et non récupéré avant que l'équipe passe par la ligne d'arrivée sera disqualifié et ne pourra pas courir dans une autre étape. En plus l'équipe sera pénalisée avec 45 minutes.

14.9.4.2 Si pour la deuxième fois un chien d'une même équipe s'échappe, même pendant une étape différente, le chien sera disqualifié et l'équipe sera pénalisée selon l'avis du race marshal, qui pourra augmenter la pénalisation de 45 minutes.

14.9.4.3 Cette pénalisation n'est pas compatible avec la règle de désastre, sauf dans le cas où le musher puisse démontrer qu'il a essayé de récupérer son chien.

14.10 Règle de désastre. La philosophie de Pirena est celle d'essayer de favoriser toujours les chiens et les hommes, à cause de cela nous voudrions réserver la disqualification seulement pour maltraiter les chiens ou pour une mauvaise conduite des mushers.

À cause de cela, en prévoyant une étape où un musher puisse avoir des problèmes, il pourra recourir, SEULEMENT UNE FOIS durant toute la course, à cette règle.

14.10.1 Si un musher perd l'attelage, casse le traîneau, ses chiens s'échappent ou il souffre n'importe quel autre malheur, mais il peut résoudre la situation et traverser la ligne d'arrivée, il pourra recourir à la règle de désastre sous les conditions suivantes:

14.10.1.a Notifier par écrit avant une heure après la finalisation de l'étape au race marshal qu'il veut recourir à la règle de désastre. Le Race Marshal pourra appliquer à une équipe la règle de désastre, s'il considère que les circonstances conseillent de le faire, bien que l'équipe aille déjà recouru à la règle de désastre.

14.10.1.b Le temps qu'on lui appliquera sera la moyenne du temps fait dans l'étape où il a recouru à cette règle des trois concurrents classés après lui.

14.10.1.c Sur le temps appliqué on lui ajoutera une pénalisation :

30 minutes, si l'étape a jusque 10 km.

45 minutes, si l'étape a entre 10 et 20 Km.

60 minutes, si l'étape a entre 20 et 40 Km.

90 minutes, si l'étape a plus de 40 Km.

14.10.1.d Les mushers ne pourront recourir à cette règle qu'à partir de la 2ème étape jusque l'avant-dernière.

14.10.1.e Si le contrôle d'arrivée est fermé, il faudra se présenter au juge d'arrivée.

14.11 Quand des équipes iront dans de sens opposés sur un même parcours, l'attelage qui décent aura le droit de passage. Sur un terrain à niveau le Race Marshal décidera et annoncera avant de commencer qui aura le droit de passage, l'attelage qui va ou qui vient.

14.12 CONTRÔLES INTERMOYENS OBLIGATOIRES

Certaines étapes pourraient être divisées en deux ou plusieurs sections avec un point de contrôle entre chaque section. Les départs après de chaque arrêt seront signalés tous les deux minutes suivant l'ordre d'arrivée des équipes au contrôle.

14.12.1 Aucun matériel ne pourra être laissé aux contrôles intermoyens.

14.13 RÈGLE INTERNATIONALE DE CAMARADERIE.

Les mushers doivent être conscients que le sens commun et la sportivité doivent toujours prévaloir et le bien-être des chiens et des mushers est le plus important. Par conséquent, tous les mushers doivent s'aider entre eux, autrement le race marshal devra pénaliser aux mushers qui n'accomplissent cette requête.

14.13.1 Si un attelage désire s'arrêter, il doit le faire à un endroit où il dérange le moins possible les autres attelages de la course.

14.14 DÉPASSEMENT

14.14.1 Lorsque un attelage rejoint un autre attelage, il doit lui communiquer son intention de le dépasser dès la distance de 15 mètres minimum. L'attelage qui est devant doit se ranger à droite de la piste et si cela est nécessaire s'arrêter et attendre d'être dépassé pendant une minute maximum. Si pendant ce temps-là le traîneau qui a demandé le droit de passage est incapable de le dépasser, le traîneau en tête se remettra en marche.

14.14.2 Une fois dépassé, un traîneau ne peut pas demander droit de passage à celui qui l'a dépassé avant 2 minutes ou 150 mètres.

14.14.3 Si l'attelage qui a dépassé s'emmêle, le conducteur peut demander à l'attelage dépassé qu'il s'arrête pendant une minute maximum.

14.15 Un musher disqualifié ou qui a abandonné la course pendant une étape devra laisser passer tous les autres équipes qui suivent la compétition.

14.16 Les attelages disqualifiés pourront, si le CCP les y en autorise, prendre le départ des étapes ultérieures, mais dans ce cas cela sera hors classification.

14.17 RÈGLE INTERNATIONALE DE PROGRESSION DE COURSE

14.17.1 Pour éviter des retards dans la progression de la traversée et pour faciliter les tâches du CCP, une fois terminée la quatrième étape chronométrée, seront disqualifiés les attelages dont le temps au classement général sans pénalisations sera supérieur à une fois et demi le temps moyen des cinq premiers au classement général.

14.17.2 De façon exceptionnelle le CCP peut décider d'augmenter le temps maximal dit "de progression de course" ou bien de permettre à un attelage de courir, hors classement général, les étapes suivantes.

14.18 Les concurrents disqualifiés ou retirés pourront prendre le départ des étapes ultérieures hors de classement, mais ils devront respecter les conditions suivantes:

14.18.1 Son départ aura lieu 15 minutes avant celui du 1^{er} concurrent. On lui communiquera les changements horaires.

14.18.2 Si pour n'importe quelle raison, le race marshal croit qu'ils ne peuvent pas prendre le départ, ils devront accepter sa décision.

14.18.3 Si un autre concurrent officiel de la même catégorie les avance, ils ne pourront plus sortir dans une autre étape.

14.18.4 On prendra son temps à chaque étape, mais sans apparaître dans les listes officielles.

14.18.5 Dans les étapes qui répètent un même parcours, ils ne pourront pas prendre le départ.

14.19 Les mushers disqualifiés ou qui se sont retirés de son propre chef de la course continueront jusque le point de contrôle le plus proche et le communiqueront au responsable.

14.20 Les attelages disqualifiés ou retirés perdront automatiquement toute option au Prix de Résistance.

15 SIGNALISATION DE PISTE

15.1 Le balisage sera indiqué de la façon suivante:

15.1.1 VIRAGE A DROITE: panneau rouge du côté droit de la piste. Si le virage est fermé ou dangereux, il y aura deux panneaux rouges, un derrière l'autre.

15.1.2 VIRAGE A GAUCHE: panneau rouge du côté gauche de la piste. Si le virage est fermé ou dangereux, il y aura deux panneaux rouges, un derrière l'autre.

15.1.3 TOUT DROIT: Un ou deux panneaux bleus ou en bois teint en orange.

15.1.4 DANGER: deux panneaux jaunes, un de chaque côté du chemin.

15.1.5 PARCOURS NOCTURNE OU AVEC DU BROUILLARD: On placera plusieurs signaux en bois une derrière l'autre avec une bande fluorescente à fin de reconnaître facilement le chemin à suivre.

15.1.6 ZONE DE DANGER : un triangle jaune. Un triangle jaune avec une ligne diagonal noire indiquera la fin de la zone de danger.

16 LE DÉPART

16.1 L'ordre de départ sera publié le 23 janvier au musher meeting.

16.2 Le numéro "1" sera pour le gagnant de l'année précédente.

16.3 A partir du premier jour, l'ordre de départ sera établi selon le temps de la générale inversé. Le plus lent sera le premier et le plus rapide le dernier. Dans certaines étapes, le CCP peut inverser l'ordre et l'intervalle de départ.

16.4 Si deux attelages ont le même temps, l'ordre de sortie sera l'inverse de celui du jour précédant.

16.5 A chaque étape les attelages partiront avec un décalage de deux minutes, sauf dans de cas exceptionnels.

16.6 Dans quelques étapes spéciales les concurrents pourront sortir tous ensemble ou quelques uns en groupe.

16.7 Un attelage retardé au départ sans une raison valable verra son temps décompté depuis le moment où il aurait dû prendre le départ. S'il ne prend pas le départ pendant la première moitié du temps qui le sépare du traîneau suivant, il devra partir parmi les traîneaux qui le suivent en ordre. Dans ce cas-là son temps sera décompté depuis son départ réel mais sera pénalisé de 5 minutes (après avis du CCP). La deuxième fois il sera pénalisé avec 15 minutes et la troisième il sera disqualifié.

16.8 Un traîneau en retard ne peut pas déranger les autres traîneaux qui doivent prendre le départ.

16.9 On ne pourra prendre le départ, après 10 minutes du départ du dernier concurrent.

16.10 Comme mesure de sécurité, on interdira de sortir avec auriculaires et musique.

16.11 Seulement les handlers dûment identifiés pourront être présents dans la ligne de sortie.

16.12 En étapes plates, si la sortie est suffisamment large, les traîneaux pourront sortir tous au même temps ou en groupes.

17 L'ARRIVÉE

17.1 Le chronomètre est arrêté lorsque le nez du premier chien coupe la ligne d'arrivée.

17.2 Si un attelage, ayant parcouru tout l'itinéraire, passe la ligne d'arrivée sans son musher, le chronomètre s'arrêtera au moment où le musher passera la ligne à pied ou sur le traîneau d'un autre musher classé.

18 LE MUSER-MEETING

18.1 Le musher meeting aura lieu chaque fois, à l'heure annoncée préalablement par le CCP. C'est un rendez-vous important.

La présence d'un membre de chaque équipe au minimum est obligatoire. Durant le musher-meeting, on communiquera tous les changements dans la programmation.

Dans les musher meetings l'assistance sera contrôlée. Une équipe pourra excuser son assistance, si elle a notifié préalablement une raison juste au Race Marshal.

18.2 Les mushers pourront exposer leurs opinions sportives dans tous les domaines qui ne relèvent pas de la seule compétence du CCP.

18.3 La première fois qu'on ne soit pas présent au musher-meeting sans justification l'équipe recevra un avertissement. La deuxième fois l'équipe aura une sanction de 3 minutes.

19 LE NETTOYAGE ET L'ENVIRONNEMENT

19.1 Chaque équipe est tenue de ramasser tous ses débris et les excréments de ses chiens. L'organisation disposera à cet effet des points de stockage d'ordures. Le mushing, sport s'exerçant dans le milieu naturel, doit en prendre spécialement soin.

19.2 Si l'inspection quotidienne s'aperçoit qu'un musher a laissé des ordures, il sera pénalisé de 3 minutes.

19.3 C'est obligatoire que les chiens soient dans leurs boxes depuis 23.00 h jusque 7.00 h. Le non accomplissement de cette règle sera sanctionné avec 90 × la première fois, 150 × la deuxième et la troisième l'équipe sera disqualifiée.

19.4 Les concurrents sont obligés d'avoir la même place au parking et au stake-out pendant les étapes qui ont lieu dans une même station de ski.

20 RÉCLAMATIONS

20.1 Toute réclamation contre un participant doit être faite par écrit dans un délai d'une heure à partir de la fin de l'étape au cours de laquelle l'infraction a été commise. Cette réclamation s'accompagnera d'un dépôt de 60 × qui seront restituées si la réclamation est justifiée.

21 PÉNALISATIONS

21.1 Les infractions de ce règlement peuvent emmener les actions disciplinaires suivantes :

- un avertissement
- une amende
- une pénalisation en temps
- une disqualification.

Aucune autre action sera entreprise, sauf ce qui est défini dans le règlement (par exemple, pénalisations de temps et/ou des amendes mentionnées).

L'avertissement, les amendes et les pénalisations en temps seront appliqués par majorité simple du CCP. Pour une disqualification il faudra la unanimité du CCP.

21.2 Les juges de course peuvent faire accomplir les règles de course d'accord avec son avis, sauf disqualifier, ce que seulement le race marshal a l'autorité de décider.

21.3 On annoncera les décisions si tôt que possible et 2 heures avant le départ de l'étape suivante maximum.

21.4 N'importe quelle décision prise après la dernière étape devra être communiquée avant la remise de prix.

21.5 AVERTISSEMENT

21.5.1 Pour une moindre infraction du règlement ou une première infraction on fera un avertissement par écrit

21.6 AMENDE

Jusque 500 € (cinq cents Euros). Les amendes pourront se retenir sur les prix. Un musher qui ne paie pas ses amendes pourra être exclus des éditions suivantes de la course.

21.7 PÉNALISATION EN TEMPS

On pourra appliquer des pénalisations en temps de jusque deux heures, sauf celles qui sont spécifiées tout au long du règlement. L'organisation pourra imposer un temps limite pour qu'on arrive à un point de contrôle. Dans les cas où un musher ne puisse pas arriver dans le temps marqué, le Race Marshal pourra le prier d'abandonner l'étape. Dans ce cas là la règle du Désastre sera valable.

21.8 DISQUALIFICATION

21.8.1 À part des cas prévus dans ce règlement, on procédera à disqualifier:

21.8.1.1 quand un musher livre de prélèvements d'une autre personne ou d'autres chiens différents des choisis pour passer le test.

21.8.1.2 si le race marshal croit que le conduite d'un musher, d'un handler ou d'un attelage dans la zone de course ou pendant l'étape est préjudiciable pour le sport.

21.8.1.3 si un participant maltraite un chien.

21.6.2 Le race marshal pourra aussi disqualifier

21.8.2.1 si un musher, exprès ou par négligence, transgresse le règlement et cela lui donne un avantage ou porte préjudice aux autres participants

21.8.2.2 dans le cas où il y ait récidivité, quand le musher a déjà reçu un avertissement pour la même infraction

21.8.2.3 dans les cas où il y aie des infractions consécutives qui démontrent que le musher n'est pas capable ou n'a pas de volonté pour respecter le règlement.

21.9 Tous les mushers seront responsables de la conduite de leurs chiens, leurs handlers et d'eux mêmes quand ils se trouvent sur la zone de course ou sur la piste. Si les juges de course décident que quelqu'un de ceux-là a une conduite incorrecte, ils pénaliseront cette conduite avec 10 minutes de temps plus une amende de 150 × pour la première fois. Dans le cas de récidivité, le musher sera disqualifié.

21.10 Un musher accusé d'une infraction grave, en cours d'étude par le CCP, peut continuer la course sauf si celle-ci a trait un mauvais traitement des animaux.

21.11 Toutes les décisions qui seront suivis par une pénalisation seront publiées sur les feuilles de classification ou sur le tableau d'affichage.

Le CCP espère un comportement sportive de tous les mushers.

22 APPEL

22.1 Le musher peut faire appel à une décision du CCP et dans l'heure qui suit le moment où elle lui a été signifiée officiellement, elle devra notifier son intention par écrit. Le CCP convoquera une réunion au plus tôt.

22.2 Le CCP résoudra les possibles appels par une votation. Dans le cas d'égalité, le vote du chef vétérinaire sera décisif au sujet des chiens et celui du Race Marshal au sujet des questions sportives.

22.3 Le CCP devra écouter toutes les parties impliquées avant de prendre une décision. Les décisions du CCP seront définitives.

23 PRIX

23.1 ÉTAPE

23.1.1 Après chaque étape on remettra un trophée aux trois premiers classés de chaque catégorie: traîneaux en général, traîneaux avec de chiens nordiques et skijöring.

23.1.2 Les trophées pourront être distribuées dès l'arrivée du cinquième concurrent classé. L'horaire de la livraison des prix d'étape pourra être changé en prévenant avec du temps.

23.2 FINALES

23.2.1 GÉNÉRAL

- 1.- TROPHÉE ET 10.000,00 €
2. - TROPHÉE ET 5.000,00 €
- 3.- TROPHÉE ET 3.000,00 €
- 4.- TROPHÉE ET 1.300,00 €
- 5.- TROPHÉE ET 1.200,00 €
- 6.- TROPHÉE ET 1.100,00 €
7. - TROPHÉE ET 1.000,00 €
8. - TROPHÉE ET 900,00 €
9. - TROPHÉE ET 800,00 €
- 10.- TROPHÉE ET 750,00 €

23.2.2 PRIX SPÉCIAL PIRENA-AFFINITY : TROPHÉE ET 600,00 € au musher qui plus aura ressorti par son bon traitement aux chiens.

23.2.3 PRIX SPÉCIAL À LA SPORTIVITÉ ET FAIRPLAY : TROPHÉE ET 600,00 €.

23.2.4 PRIX SPÉCIAL AU RESPECT À LA NATURE : TROPHÉE ET 600,00 € .

23.2.5 Les prix spéciaux seront décidés par le CCP.

23.2.6 Toutes les équipes classées qui arriveront à la fin de la dernière étape, et qui n'auront pas reçu de prix, recevront le **trophée de Résistance et 300,00 €**.

23.2.7 **PRIX ROOKY** au meilleur musher débutant.

23.2.8 **PRIX SPÉCIAL « AMICS DEL GOS » au meilleur handler.**

23.2.9 Pendant la remise finale des prix les trois premiers classés espagnols recevront un trophée spécial.

23.3 PRIX ET TROPHÉES SPÉCIAUX POUR LES ÉQUIPES AVEC DE CHIENS NORDIQUES

23.3.1 S'il y a un minimum de 10 équipes avec de chiens pure race dans la sortie de la première étape, on répartira les prix suivants :

1. TROPHÉE ET 3.000,00 €
2. TROPHÉE ET 1.500,00 €
3. TROPHÉE ET 1.000,00 €

23.4 SKIJÖRING

23.4.1 À la fin de PIRENA les trois premiers skijörers classés recevront un trophée spécial.

23.4.2 **TROPHÉE SPÉCIAL DU FAIRPLAY** au skijörer qui aie démontré sa sportivité, une grande attention aux chiens et sa camaraderie.

23.4.3 Tous les skijörers classés qui arriveront à la fin de la dernière étape et n'auront reçu aucun prix spécial rémunéré auront le prix de **RÉSISTANCE: TROPHÉE ET 300,00 €**.

23.4.4 Si un minimum de 10 skijörers prend le départ, on remettra les prix suivants :

1. TROPHÉE ET 2.000,00 €
2. TROPHÉE ET 1.500,00 €
3. TROPHÉE ET 1.200,00 €

23.5 Les prix en espèces seront payés à la fin du mois d'avril 2010, après avoir connu les derniers résultats des tests anti-dopage de la Faculté Vétérinaire.

23.6 Les prix en espèces seront assujettis aux lois fiscales espagnoles.

- IMPORTANT : il est obligatoire de présenter un CERTIFICAT DE RÉSIDENCE FISCALE expédié par le Ministère de Finances. Selon le Traité de Double imposition entre l'État Espagnol et d'autres pays avec ce Certificat il ne faudra pas retenir des impôts sur le montant de prix en espèces obtenus par les concurrents.

24 RÈGLES SPÉCIALES DE PIRENA

24.1 **CAMPEMENT.**- Si après une étape les attelages doivent rester avec son musher et handler sur la montagne, mais à côté des voitures, les chiens pourront dormir dans leurs boxes. Le musher et le handler devront dormir près des chiens, même dans les voitures. On ne pourra pas abandonner la zone de stake-out ou parking.

24.2 **STAKE-OUT.**- Pour faciliter la tâche des participants on pourra monter le stake-out près des voitures, malgré qu'il y aura des étapes où il sera obligatoire de le faire à la place indiquée. L'organisation prévoira toujours une zone pour monter le stake-out près de la sortie.

Si on reste plus d'un jour à la même station de ski, le deuxième jour on devra occuper la même place.

24.3 **ACTIONS PROTOCOLAIRES.**- La participation à toutes les actions protocolaires ou de promotion que l'organisation célèbre pendant la course et où la présence des participants soit demandée est obligatoire. Ces actions seront toujours annoncées préalablement.

24.4 **REMISE DE PRIX.**- La présence à la remise de prix est obligatoire pour tout le monde après chaque étape. Si on n'y est pas présent, on perdra le prix. L'absence réitérée à cet acte pourra être sanctionnée.

24.5 Les équipes sont obligées de suivre les indications du personnel d'organisation et maintenir le respect et les bonnes manières. Si un musher ou quelqu'un de son équipe ne remplit pas cela, il sera averti pour la première fois et on peut arriver à l'expulser de la course en cas de récidivité.

24.6 **ASSISTANCE MÉCANIQUE.**- L'équipe d'assistance mécanique de Pirena est dédiée exclusivement à l'entretien des voitures de l'organisation. Malgré cela, si on a le temps, l'équipe pourra assister les participants qui le demandent. Mais comme il s'agit d'une entreprise engagée

par l'organisation, il faudra faire un budget et le participant devra payer la réparation directement à l'équipe mécanique.

25 PUBLICITÉ À PIRENA

25.1 Ce sont les sponsors qui rendent possible la plus part des événements sportifs. PIRENA n'est pas un cas à part.

C'est pourquoi les règles sur la publicité doivent être scrupuleusement respectées.

25.2 AFFINITY PETCARE, S.A. pourra utiliser les images TV et les photos prises tout au long de la course, de la manière qu'il considère opportune, en vue de la promotion de PIRENA, de ses SPONSORS et du mushing en général.

25.3 Pendant la compétition tous les participants devront attacher correctement leur dossard de façon que les noms des SPONSORS soient bien visibles. Si, durant l'étape quelque chose vient à couvrir le dossard, le musher sera pénalisé de cinq minutes. Dans le cas où il y ait récidivité, il sera disqualifié.

25.4 Lors de la remise de prix, soit à la fin de chaque étape, soit à la fin de la traversée, tous ceux qui reçoivent un prix doivent porter leur dossard et être accompagnés de leur chien de tête, si c'est possible.

25.4.1 Dans la Remise de Prix finale, les 3 premiers classés en skijoring, le premier classé avec des chiens nordiques et le premier classé espagnol sont obligés, en risquant d'être disqualifiés et perdre tous leurs prix, de se présenter sur le podium avec leurs attelages en suivant les indications de l'Organisation. Tous les participants devront être présents à la Cérémonie de Remise de Prix Finale. Le CCP pourra autoriser l'absence d'une équipe. Le non accomplissement de cette norme impliquera la disqualification et la perte de prix.

25.5 Le CCP dispose de l'espace publicitaire que constituent les triangles latéraux des traîneaux (40 cm de hauteur et 30 cm de base).

25.6 Si le CCP leur en fait demande, les concurrents seront obligés de participer, avec leur attelage, à quelques démonstrations publiques pour la promotion du mushing.

25.7 Les mushers sont appelés à collaborer aux différents aspects publicitaires d'un grand événement de l'ampleur de PIRENA (interview pour la radio ou la télévision, la presse, les prises de vues).

25.8 On sera obligé de mettre le numéro de dossard et l'identification de la Pirena (autocollants) que l'organisation livrera sur le pare-brise des automobiles. La manque de ceux signes distinctives sera pénalisée.

**LE CCP ESPÈRE DE VOUS TOUS LA MAXIMUM DE SPORTIVITÉ ET DE FAIRPLAY.
BON MUSHING !!!**

El Masnou, le 8 octobre 2009

ANNEXE 1 - RÉSUMÉ DE PÉNALISATIONS

Article	Concept	Pénalisation
6.5.2	Attelage avec un chien avec une maladie contagieuse	Disqualification de l'équipe.
7.3	Refuser de passer un contrôle vétérinaire	Disqualification de l'équipe
7.4	Attelage avec un résultat positif aux épreuves de dopage (d'après l'avis du CCP)	Disqualification de l'équipe
7.6	Manque de quelque document le premier jour.	Non autorisé à participer d'après l'avis du CCP.
8.1	Avoir moins de 6 chiens.	Disqualification
8.4	Chien malade ou blessé au départ.	Non autorisé à prendre le départ.
	Chiens retirés pour de raisons de santé	Exclus jusque le vétérinaire donne son autorisation
8.6	Chien malade ou blessé pendant l'étape et laissé à un contrôle.	Disqualification du chien et 10' de pénalisation à l'équipe.
8.7	Chien malade ou blessé pendant l'étape et transporté dans le pack sac.	Passer un contrôle vétérinaire – il ne pourra pas courir jusque le vétérinaire donne son autorisation.
9.3	Traîneau dangereux ou peu solide	Non admis.
9.4.2	Manque d'un ou plusieurs éléments obligatoires sur le traîneau.	D'1 à 5 minutes.
	Pour la deuxième fois, manque d'un ou plusieurs éléments de l'équipe obligatoire sur le traîneau.	10 minutes
10.1	Porter un fouet, muselière ou collier étrangleur.	Disqualification de l'équipe.
11.5.2	Chien malade ou blessé – attelage d'un seul chien (Skijöring)	Disqualification.
	Chien laissé à un contrôle – attelage de 2 chiens (Skijöring)	Disqualification du chien.
12.1.2	Résultat positif dans un contrôle de dopage.	Selon les règles RFEDI, ESDRA et IFSS
12.7	Refuser de passer un contrôle de dopage	Disqualification.
14.3	Courir partiellement une étape, mais en passant par l'arrivé. La pénalisation s'ajoutera à son temps de l'étape.	Distance non parcourue x 3 x vitesse moyenne de l'étape de l'attelage qu sera sorti juste avant.
14.4	Monter sur un véhicule qui ne soit pas le propre traîneau.	Disqualification
	Monter sur un véhicule qui ne soit pas le propre traîneau, si un attelage ou un chien ont échappé ou pour d'autres raisons.	D'après l'avis du Race Marshal.
14.9.3.1	Refuser de monter sur un autre traîneau pour récupérer l'attelage.	D'après l'avis du Race Marshal jusque la disqualification.
14.9.4.1	Chien échappé et non récupéré avant l'arrivée de l'équipe à la ligne d'arrivée.	Disqualification of the dog et 45' disqualification à l'équipe.
14.9.4.2	Pour la deuxième fois, un chien échappé pendant la course et non récupéré.	Disqualification of the dog et 45' pénalisation au minimum.

14.10.1.c	Règle de désastre.	Moyenne de temps de l'étape des 3 participants classifiés derrière + 30' o 45' o 60' o 90' selon la distance de l'étape.
14.17.1	Dépasser en plus du 50% le temps résultant de la moyenne des 5 premiers Classifiés dans les 4 premières étapes	Disqualification.
16.7	Se présenter à la sortie avec un retard inférieur à la moyenne du temps qui le sépare du traîneau suivant.	L'horaire de la sortie sera comme prévu.
	Se présenter à la sortie avec un retard supérieur à la moitié du temps qui le sépare du traîneau suivant.	Sortir parmi les attelages qui le suivent et 5' pénalisation d'après l'avis du CCP.
	Pour la deuxième fois, retard à la sortie	15'
	Pour la troisième fois, retard à la sortie	Disqualification.
16.9	Se présenter au départ de l'étape 10' après le départ du dernier.	Non autorisé à prendre le départ.
18.3	Non assister au musher-meeting sans justification	Réprimande.
	Deuxième non assistance au musher - meeting	3' pénalisation.
19,2	Laisser des ordures au Parking o au Stake Out	3' pénalisation.
19.3	Non respecter l'horaire nocturne, 1 ^{ère} fois	90 €
	Non respecter l'horaire nocturne, 2 ^{ème} fois	150 €
	Non respecter l'horaire nocturne, 3 ^{ème} fois.	Disqualification.
21.6.1.1	Livrer de prélèvements d'un autres personnes ou chiens	Disqualification
21.6.1.3	Maltraiter un chien	Disqualification
21.6.2.1	Transgression au règlement en donnant avantage au propre équipe ou en portant préjudice aux autres participants.	D'après l'avis du Race Marshal jusque la disqualification.
21.6.2.2	Pour la deuxième fois transgression au règlement en donnant avantage au propre équipe ou en portant préjudice aux autres participants.	D'après l'avis du Race Marshal jusque la disqualification.
21.6.2.3	Transgressions consécutives au règlement	D'après l'avis du Race Marshal jusque la disqualification.
21.7	Non payer une amende.	Non autorisé à participer à la prochaine Pirena.
21.8	Mauvaise conduite d'un musher, un handler ou un attelage pour la première fois.	Amende de 150€ et pénalisation de 10'
	Mauvaise conduite dans la zone de course ou durant l'étape d'un musher, un handler ou d'un l'attelage, pour la deuxième fois.	Disqualification.
24.5	Non assister à la remise de prix	Perte du prix.
	Pour la deuxième fois, non assister à la remise de prix	D'après l'avis du Race Marshal.
24.6	Non obéir les indications de l'organisation.	Réprimande
	Pour la deuxième fois, non suivre les instructions de l'organisation.	D'après l'avis du Race Marshal.
25.3	Avoir le dossard couvert pendant les étapes.	5' pénalisation
	Pour la deuxième fois, avoir le dossard couvert pendant les étapes.	Disqualification

25.4.1	Les 3 gagnants en traîneau, en Skijoring, 3 premiers espagnols et 3 premiers en race nordique, ne se présenter sur le podium final avec l'attelage complet.	Disqualification et perte des prix.
	N'être pas présent dans l'acte final de Remise de Prix à La Molina.	Disqualification et perte des prix.
25.8	Non montrer le numéro de dossard et l'identification de Pirena sur le pare-brise de la voiture.	Amende d'après l'avis du Race Marshal.

